# Tableau ER:1 Noti□cation au titre de l'article 12 de l'Accord: Prohibitions et restrictions à l'exportation

## 1

- ALFA introduit un contingent d'exportation pour le blé entrant en vigueur le 30 avril 2010.
- Quand et comment devrait-il présenter les renseignements dans sa noti□cation selon le tableau ER:1?

La prescription en matière de noti□cation ne s'applique pas, sauf si ALFA est exportateur net de blé. Prière de se référer à l' **12 2** de l'Accord sur l'agriculture.

Tableau ER:1 ¢ a_ ¤ ¢ Ý ¡ P

~ # ª Л Л ª ³ º e t ª ¥t o ¨ ḣ

D€ Ä€ a a 'H pH V9 Ã•JH Q9 D€ s•L9 !0 • t"TT‰ a P0 S•R t"TT‰ Ã•WI5@ •
S Á p p p10 TXP 5G S ! 5@µ c àÁ @ @ TXQ u D5 Q À •

' Á • • • àD€WS(X TU TH Ž A • åu a S(X TV ŽWP 5D• A TF0Ž G u2„ 5E!5E a A (H1Ž ð d P TH T'